

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/21/0019 du 1er septembre 2022 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**, autorise l'Administration communale de Steinfort l'exploitation des travaux d'excavation dans la roche et autres ainsi que l'excavation de terres polluées à L-8421 Steinfort, 7, rue de Hagen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

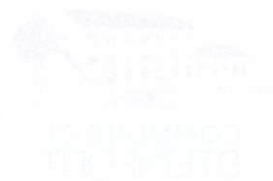
pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du .... **14 SEP. 2022**

Steinfort, le .... **14 SEP. 2022**

Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal



Genny Wagner  
Bourgmestre